



DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets ⁶ : A47K 10/16, B65D 81/32	A1	(11) Numéro de publication internationale: WO 96/09789 (43) Date de publication internationale: 4 avril 1996 (04.04.96)
-----------------------------------------------------------------------------------------	----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR95/01208

(22) Date de dépôt international: 20 septembre 1995 (20.09.95)

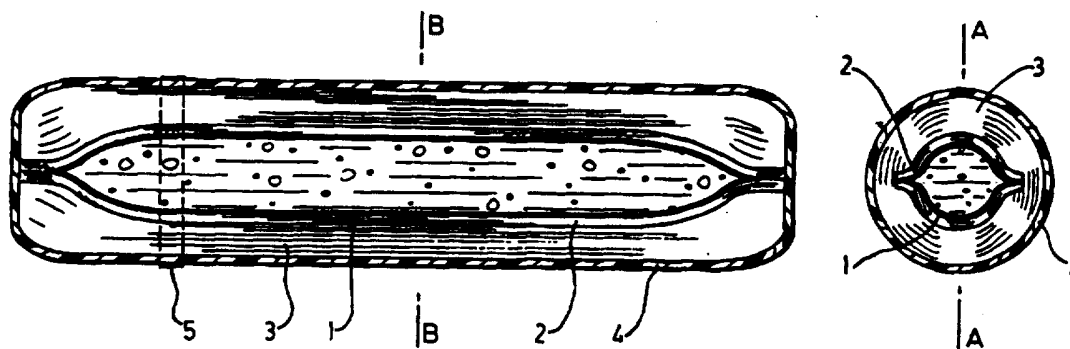
(30) Données relatives à la priorité:
94/11559 26 septembre 1994 (26.09.94) FR(71)(72) Déposant et inventeur: BRAZES, Roger [FR/FR]; 2, rue
Guilhem-Ader, F-32600 L'Isle-Jourdain (FR).(74) Mandataire: CABINET BARRE LAFORGUE & ASSOCIES;
95, Rue des Amidonniers, F-31000 Toulouse (FR).(81) Etats désignés: CA, CN, JP, US, brevet européen (AT, BE,
CH, DE, DK, ES, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT,
SE).

Publiée

Avec rapport de recherche internationale.

(54) Title: PACKAGING OF TOILET PAPER IN INDIVIDUAL UNITS

(54) Titre: CONDITIONNEMENT DE PAPIER HYGIENIQUE EN DOSE INDIVIDUELLE



(57) Abstract

The invention relates to a packaging of toilet paper consisting of an individual dose comprising a toilet paper web (3) wound on itself so as to form a winding having a cross section of maximum size at the most equal to 45 mm, and an envelope (4) enclosing said roll.

(57) Abrégé

L'invention concerne un conditionnement de papier hygiénique constitué d'une dose individuelle comportant une bande de papier hygiénique (3) enroulée sur elle-même de façon à former un enroulement présentant une section de dimension maximale au plus égale à 45 mm, et d'une enveloppe (4) renfermant ledit rouleau.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	GB	Royaume-Uni	MR	Mauritanie
AU	Australie	GE	Géorgie	MW	Malawi
BB	Barbade	GN	Guinée	NE	Niger
BE	Belgique	GR	Grèce	NL	Pays-Bas
BF	Burkina Faso	HU	Hongrie	NO	Norvège
BG	Bulgarie	IE	Irlande	NZ	Nouvelle-Zélande
BJ	Bénin	IT	Italie	PL	Pologne
BR	Brsil	JP	Japon	PT	Portugal
BY	Bélarus	KE	Kenya	RO	Roumanie
CA	Canada	KG	Kirghizistan	RU	Fédération de Russie
CF	République centrafricaine	KP	République populaire démocratique de Corée	SD	Soudan
CG	Congo	KR	République de Corée	SE	Suède
CH	Suisse	KZ	Kazakhstan	SI	Slovénie
CI	Côte d'Ivoire	LI	Liechtenstein	SK	Slovaquie
CM	Cameroun	LK	Sri Lanka	SN	Sénégal
CN	Chine	LU	Luxembourg	TD	Tchad
CS	Tchécoslovaquie	LV	Lettonie	TG	Togo
CZ	République tchèque	MC	Monaco	TJ	Tadjikistan
DE	Allemagne	MD	République de Moldova	TT	Trinité-et-Tobago
DK	Danemark	MG	Madagascar	UA	Ukraine
ES	Espagne	ML	Mali	US	Etats-Unis d'Amérique
FI	Finlande	MN	Mongolie	UZ	Ouzbékistan
FR	France			VN	Viet Nam
GA	Gabon				

CONDITIONNEMENT DE PAPIER HYGIENIQUE EN DOSE INDIVIDUELLE

L'invention concerne un conditionnement de papier hygiénique et a pour objectif essentiel de fournir un conditionnement constitué d'une dose individuelle facilement transportable et offrant toutes les garanties d'hygiène.

Un autre objectif de l'invention est de fournir un conditionnement permettant de délivrer au moyen d'un distributeur automatique des doses individuelles de papier hygiénique.

Un autre objectif de l'invention est de fournir un conditionnement intégrant un liquide de nettoyage corporel.

A cet effet, l'invention vise un conditionnement de papier hygiénique constitué d'une dose individuelle comportant une bande de papier hygiénique enroulée sur elle-même de façon à former un enroulement présentant une section de dimension maximale au plus égale à 45 mm, et d'une enveloppe renfermant ledit rouleau.

Un tel conditionnement présente l'avantage d'être très facilement transportable car de dimensions réduites, tout en comportant une bande de papier hygiénique d'une longueur largement suffisante. De plus, du fait de ses dimensions réduites, ce conditionnement peut être aisément délivré au moyen d'un distributeur automatique.

En outre, ce conditionnement offre toutes les garanties d'hygiène puisqu'il comporte une enveloppe de protection du papier hygiénique qui assure la non contamination de ce dernier lors de son transport.

Au niveau de l'hygiène, il est à noter, en outre, que ce conditionnement élimine tout risque de souillage du papier hygiénique résultant, lors de l'utilisation d'un rouleau de papier hygiénique collectif, des manipulations du(des) utilisateur(s) précédent(s).

Selon un premier mode de réalisation préférentiel, l'enroulement de papier hygiénique forme un rouleau sensiblement cylindrique de diamètre au plus égal

à 30 mm.

Selon un deuxième mode de réalisation préférentiel, l'enroulement de papier hygiénique présente une section de forme oblongue de faible épaisseur par rapport à sa largeur, ladite largeur étant au plus égale à 45 mm.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'enveloppe présente une forme adaptée pour épouser périphériquement la forme de l'enroulement de papier hygiénique.

Une telle enveloppe assure le maintien et l'indéformabilité du rouleau de papier hygiénique et permet d'obtenir un conditionnement de dimensions optimales dont la forme oblongue ou cylindrique rend très aisée la distribution automatique de ce dernier.

Cette enveloppe est, en outre, avantageusement constituée d'un film plastique ou d'un papier Kraft permettant d'assurer un parfait maintien du rouleau de papier hygiénique.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le conditionnement intègre une pochette étanche renfermant un liquide de nettoyage corporel.

L'intégration de cette pochette renfermant un liquide de nettoyage permet, sans augmentation notable des dimensions du conditionnement, d'offrir à l'utilisateur la possibilité de se laver les mains et/ou de procéder à un lavage anal après humidification du papier. Une telle pochette permet donc d'obtenir en tous lieux la garantie d'une hygiène parfaite.

Par ailleurs, lorsque la bande de papier hygiénique est enroulée sous forme d'un rouleau cylindrique, la pochette étanche est préférentiellement disposée à l'intérieur dudit rouleau.

De ce fait et en premier lieu, la pochette étanche constitue un noyau autour duquel peut être facilement réalisé l'enroulement de la bande de papier hygiénique. De plus, cette pochette étanche étant intégrée à l'intérieur du fourreau que constitue le rouleau de

papier hygiénique, elle se trouve donc protégée contre tout risque d'ouverture accidentelle. Il est à noter, en outre, que dans l'hypothèse d'une ouverture accidentelle de la pochette étanche résultant par exemple d'un défaut de fabrication, le liquide serait absorbé par le papier hygiénique, cette absorption garantissant contre tout risque de fuite.

Lorsque la bande de papier hygiénique est enroulée de façon à présenter une section de forme oblongue, la pochette peut par contre être préférentiellement accolée longitudinalement audit enroulement le long d'une des grandes faces de ce dernier.

En effet, un tel enroulement de section oblongue présente, pour une même longueur de bande de papier hygiénique, une épaisseur et donc un encombrement inférieurs à ceux d'un rouleau cylindrique, qui autorisent de disposer la pochette étanche à l'extérieur dudit enroulement de façon à la rendre visible par les consommateurs, et ce sans nuire de façon notable aux dimensions réduites du conditionnement.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la pochette étanche comporte un orifice de faible section normalement fermé par une portion détachable formée d'un seul tenant avec ladite pochette mais qui peut être séparée de cette dernière pour libérer l'orifice.

Une telle conception connue en soi permet de contrôler l'écoulement du liquide dont la distribution est obtenue en comprimant la pochette étanche.

Par ailleurs, le conditionnement selon l'invention intègre préférentiellement une serviette. Une telle serviette présente, en effet, l'avantage de pouvoir être réalisée en un matériau, tel qu'avantageusement de la ouate de cellulose non tissée, mieux approprié pour l'essuyage des mains et pour être humidifié en vue du lavage anal.

D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée qui suit en référence aux dessins annexés qui en

représentent, à titre d'exemples non limitatifs, deux modes de réalisation préférentiels. Sur ces dessins qui font partie intégrante de la présente description :

5 - la figure 1 est une coupe longitudinale par un plan A d'un premier mode de réalisation d'un conditionnement selon l'invention,

- la figure 2 en est une coupe transversale par un plan B,

10 - la figure 3 est une vue en perspective d'un deuxième mode de réalisation d'un conditionnement conforme à l'invention,

- et la figure 4 est une vue longitudinale d'une pochette étanche intégrant un conditionnement conforme à l'invention.

15 Le conditionnement de papier hygiénique représenté aux figures 1 et 2 se présente sous la forme d'un cylindre d'une hauteur de l'ordre de 100 mm (largeur courante des bandes de papier hygiénique) et d'un diamètre sensiblement compris entre 18 mm et 22 mm.

20 Ce conditionnement intègre, en premier lieu, une pochette étanche allongée 1 de section oblongue constituée d'un film plastique souple.

25 Cette pochette 1 d'une largeur de 8 à 10 mm renferme un liquide de nettoyage tel que de l'eau stérilisée ou une lotion hypoallergénique. Ses dimensions permettent de fournir une quantité de liquide (sensiblement de 4 ml à 7 ml) suffisante soit pour se laver les mains, soit pour procéder à un lavage anal.

30 Le conditionnement comporte, en outre, une serviette 2 en ouate de cellulose non tissée, directement enroulée autour de la pochette étanche, destinée soit à l'essuyage des mains, soit au lavage anal après humidification de cette dernière.

35 Autour de cette serviette 2, se trouve enroulée une bande de papier hygiénique 3 d'une longueur pouvant varier sensiblement entre 1100 mm et 1700 mm selon le diamètre souhaité de conditionnement.

En vue d'assurer le maintien provisoire de

l'enroulement, l'extrémité de cette bande de papier hygiénique 3 est classiquement immobilisée à l'aide de tout moyen connu en soi tel que point de colle, morceau de ruban adhésif...

5 En dernier lieu, ce conditionnement comprend une enveloppe 4 constituée d'un film plastique assurant le maintien de l'enroulement de papier hygiénique, cette enveloppe étant dotée de tout système connu en soi d'ouverture, tel que par exemple un fil d'ouverture 5.

10 Le conditionnement représenté à la figure 3 comporte quant à lui une bande de papier hygiénique 6 enroulée sur elle-même de façon à former un enroulement de section oblongue d'une largeur de l'ordre de 40 à 45 mm et d'une épaisseur de l'ordre de 10 à 20 mm.

15 Ce conditionnement comporte, en outre, une pochette étanche 7 présentant, vu en plan, une forme rectangulaire prolongée par un col, disposée longitudinalement contre l'enroulement 6 de papier hygiénique.

20 Tel que représenté à la figure 4, cette pochette étanche 7 comporte, vers son extrémité opposée au col, une incision oblique 8 délimitant une languette détachable 9 formée d'un seul tenant avec ladite pochette et obstruant, avant arrachage, un orifice de faible section
25 d'écoulement du liquide.

Il est à noter que cette pochette étanche 7 peut contenir un volume de liquide supérieur à celui de la pochette étanche 1 du premier mode de réalisation, en raison de la faible épaisseur de l'enroulement de papier
30 hygiénique 6. A titre d'exemple, une telle pochette étanche 7 peut renfermer une quantité de liquide de l'ordre de 12 ml sans nuire aux dimensions réduites du conditionnement. Il convient également de noter que la pochette étanche 1 du premier mode de réalisation peut
35 avantageusement présenter la même conception que celle décrite ci-dessus.

Tel que le précédent, ce conditionnement comporte, en outre, une serviette 10 pliée de façon à

présenter sensiblement le même encombrement que l'enroulement de papier hygiénique 6, cette serviette 10 étant disposée entre ledit enroulement de papier hygiénique et la pochette étanche 7.

5 En dernier lieu, ce conditionnement comporte également une enveloppe 11 assurant le maintien de l'enroulement de papier hygiénique 6 et de la pochette étanche 7, cette enveloppe étant par exemple obturée par thermo-soudage au droit de chacun de ses bords
10 transversaux.

De tels conditionnements, facilement transportables dans une poche, un sac..., permettent à son possesseur d'avoir une hygiène correcte, et ce en tout lieu même démunie de points d'eau.

15 De tels conditionnements individuels sont donc spécialement conçus pour les personnes modernes, se déplaçant beaucoup, soucieuses de leur hygiène, et de leur bien-être, et ne voulant jamais être prises au dépourvu. La
20 formule des trois produits correspond, en effet, à toutes les exigences d'un imprévu.

REVENDICATIONS

1/ - Conditionnement de papier hygiénique, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une dose individuelle comportant une bande de papier hygiénique (3 ; 6) enroulée sur elle-même de façon à former un enroulement présentant une section de dimension maximale au plus égale à 45 mm, et d'une enveloppe (4 ; 10) renfermant ledit enroulement.

2/ - Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enroulement de papier hygiénique (3) forme un rouleau sensiblement cylindrique de diamètre au plus égal à 30 mm.

3/ - Conditionnement selon la revendication 2, caractérisé en ce que le rouleau de papier hygiénique (3) présente un diamètre sensiblement compris entre 18 mm et 22 mm.

4/ - Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enroulement de papier hygiénique (6) présente une section de forme oblongue de faible épaisseur par rapport à sa largeur, ladite largeur étant au plus égale à 45 mm.

5/ - Conditionnement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enveloppe (4 ; 11) présente une forme adaptée pour épouser périphériquement la forme de l'enroulement de papier hygiénique (3 ; 6).

6/ - Conditionnement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il intègre une pochette étanche (1 ; 7) renfermant un liquide de nettoyage corporel.

7/ - Conditionnement selon les revendications 2 et 6 prises ensemble, caractérisé en ce que la pochette étanche (1) est disposée à l'intérieur du rouleau de papier hygiénique (3).

8/ - Conditionnement selon les revendications 4 et 6 prises ensemble, caractérisé en ce que la pochette étanche (7) est accolée longitudinalement à l'enroulement de papier hygiénique (6), le long d'une des

grandes faces de ce dernier.

9/ - Conditionnement selon l'une des revendications 6 à 8, caractérisé en ce que la pochette étanche (1 ; 7) est constituée d'un film plastique souple.

5 10/ - Conditionnement selon la revendication 9, caractérisé en ce que la pochette étanche (1 ; 7) comporte un orifice de faible section normalement fermé par une portion détachable (9) formée d'un seul tenant avec ladite pochette, mais qui peut être
10 séparée de cette dernière pour libérer l'orifice.

11/ - Conditionnement selon l'une des revendications 6 à 10, caractérisé en ce que la pochette étanche (1 ; 7) renferme de l'eau stérilisée.

12/ - Conditionnement selon l'une des
15 revendications 6 à 10, caractérisé en ce que la pochette étanche (1 ; 7) renferme une lotion hypoallergénique.

13/ - Conditionnement selon l'une des revendications 6 à 12, caractérisé en ce qu'il intègre une serviette (2 ; 10).

20 14/ - Conditionnement selon les revendications 2 et 13 prises ensemble, caractérisé en ce que la serviette (2) est enroulée directement autour de la pochette étanche (1).

25 15/ - Conditionnement selon les revendications 4 et 13 prises ensemble caractérisé en ce que la serviette (10) est pliée et disposée entre l'enroulement (6) de papier hygiénique et la pochette étanche (7).

30 16/ - Conditionnement selon l'une des revendications 14 ou 15, caractérisé en ce que la serviette (2 ; 10) est réalisée en ouate de cellulose non tissée.

1/2

Fig 2

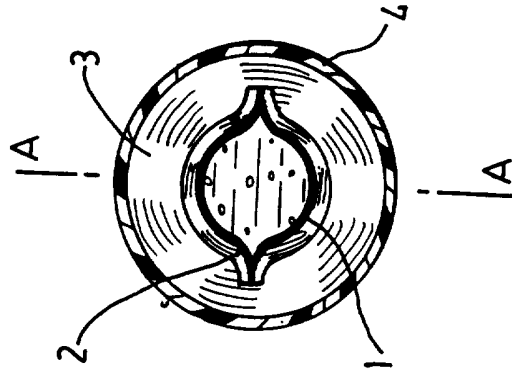
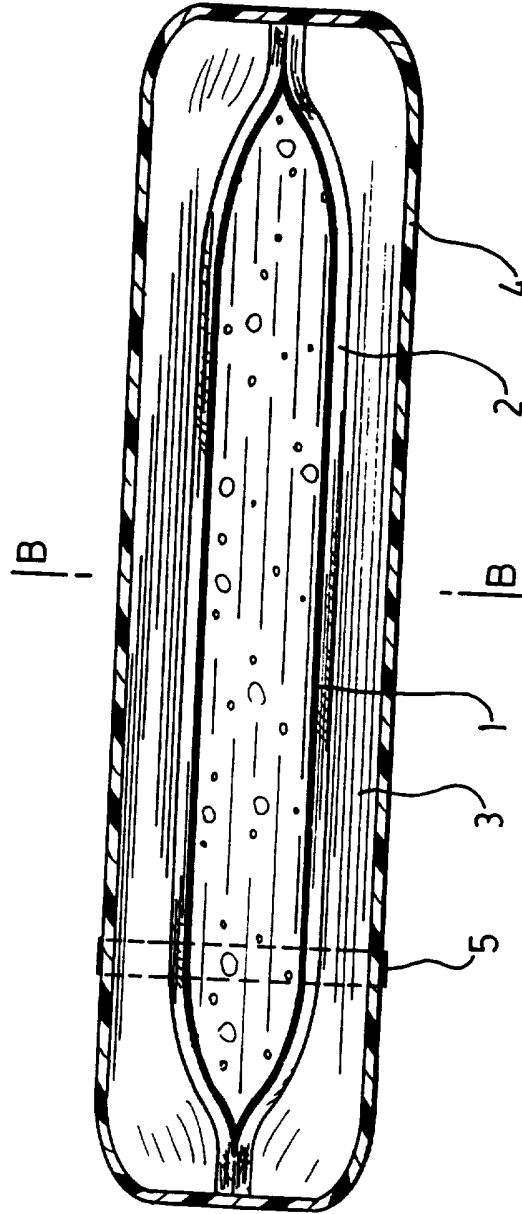


Fig 1



2/2

Fig 3

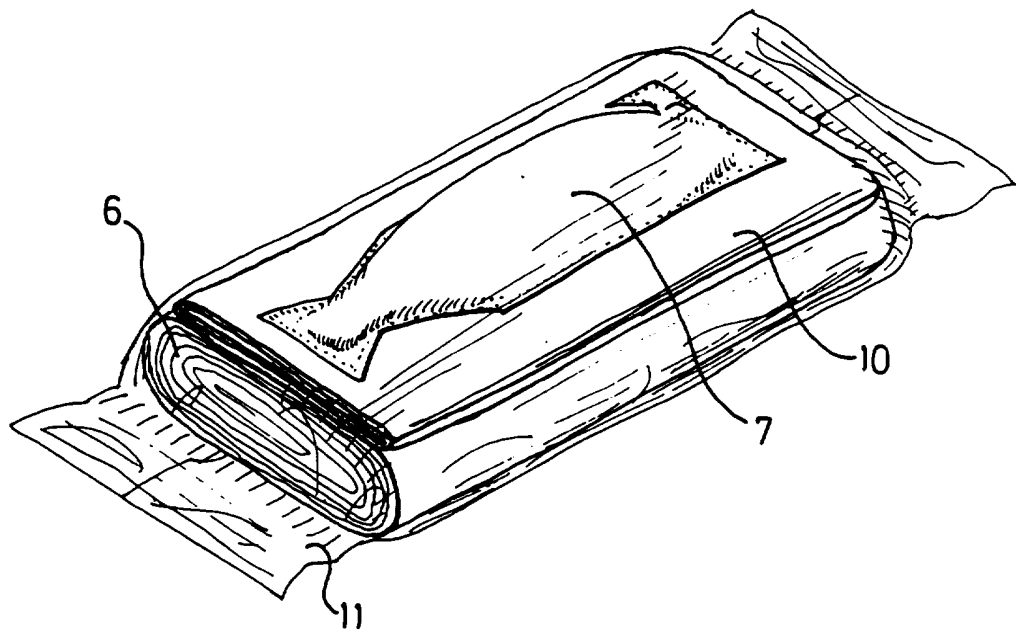
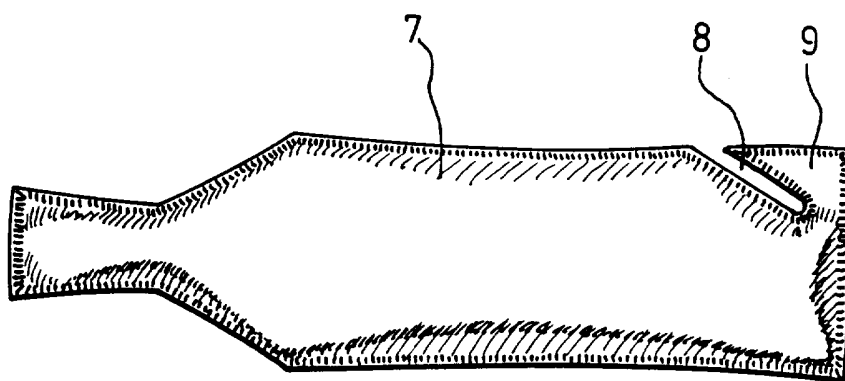


Fig 4



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No
PCT/FR 95/01208

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
IPC 6 A47K10/16 B65D81/32

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
IPC 6 A47K B65D

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	DE,A,27 37 425 (TROLLI HAUF HANDELS ANSTALT UN) 1 March 1979 see page 5, paragraph 7 - page 6, paragraph 3; figures ---	1,2,5
Y	US,A,3 771 883 (TEREPIN R) 13 November 1973 see column 3, line 66 - column 5, line 12; figures ---	1,2,5
A	US,A,4 332 319 (HURWOOD DAVID L) 1 June 1982 see column 1, line 65 - column 2, line 18; figures ---	1
A	US,A,5 111 934 (MORIN EUGENE) 12 May 1992 see column 2, line 8 - line 41; figures 1-5 ---	1
	-/--	

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

* Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- * & * document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

4 December 1995

Date of mailing of the international search report

12.12.95

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+ 31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+ 31-70) 340-3016

Authorized officer

Kriekoukis, S

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No
PCT/FR 95/01208

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP, A, 0 382 691 (ELECTROLUX AB) 16 August 1990 -----	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No PCT/FR 95/01208

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
DE-A-2737425	01-03-79	NONE	
US-A-3771883	13-11-73	NONE	
US-A-4332319	01-06-82	NONE	
US-A-5111934	12-05-92	NONE	
EP-A-0382691	16-08-90	CA-A- 2008092	07-08-90
		DE-T- 69002106	20-01-94
		FI-B- 95019	31-08-95
		JP-A- 2269680	05-11-90
		JP-B- 7084225	13-09-95
		NO-C- 173852	16-02-94
		US-A- 5058738	22-10-91

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dem Internationale No
PCT/FR 95/01208

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
CIB 6 A47K10/16 B65D81/32

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
CIB 6 A47K B65D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	DE,A,27 37 425 (TROLLI HAUF HANDELS ANSTALT UN) 1 Mars 1979 voir page 5, alinéa 7 - page 6, alinéa 3; figures	1,2,5
Y	--- US,A,3 771 883 (TEREPIN R) 13 Novembre 1973 voir colonne 3, ligne 66 - colonne 5, ligne 12; figures	1,2,5
A	--- US,A,4 332 319 (HURWOOD DAVID L) 1 Juin 1982 voir colonne 1, ligne 65 - colonne 2, ligne 18; figures	1
A	--- US,A,5 111 934 (MORIN EUGENE) 12 Mai 1992 voir colonne 2, ligne 8 - ligne 41; figures 1-5	1

	-/--	

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *&* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

4 Décembre 1995

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

12.12.95

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+ 31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+ 31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Kriekoukis, S

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dem internationale No
PCT/FR 95/01208

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	EP, A, 0 382 691 (ELECTROLUX AB) 16 Août 1990 -----	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Dem Internationale No
PCT/FR 95/01208

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE-A-2737425	01-03-79	AUCUN	
US-A-3771883	13-11-73	AUCUN	
US-A-4332319	01-06-82	AUCUN	
US-A-5111934	12-05-92	AUCUN	
EP-A-0382691	16-08-90	CA-A- 2008092	07-08-90
		DE-T- 69002106	20-01-94
		FI-B- 95019	31-08-95
		JP-A- 2269680	05-11-90
		JP-B- 7084225	13-09-95
		NO-C- 173852	16-02-94
		US-A- 5058738	22-10-91